

2025



**CENTRE D'HÉBERGEMENT
D'URGENCE
L'ÎLOT LA PASSERELLE**

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de L'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées par la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, L'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ces services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

SOMMAIRE

L'ÉTABLISSEMENT 5

1. L'ACCUEIL DE JOUR : ESPACE RESSOURCE ET PARTENARIATS 5
2. L'HÉBERGEMENT D'URGENCE : UN LEVIER DE MISE À L'ABRI ET DE STABILISATION 8
3. LA HALTE DE NUIT : UN DISPOSITIF DE PROTECTION ET DE RÉPIT 11

LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2025 : CHIFFRES CLÉS ET TENDANCES OBSERVÉES 12

1. PROFIL 12
2. MOYENNE D'ÂGE 13
3. LA PRISE EN CHARGE EN HU STABILISÉ : UNE ÉREDUIRE LES DISTANCES TAPE STRUCTURANTE DU PARCOURS 15
4. LES PARCOURS DE SANTÉ 21
5. NOTRE SAVOIR-FAIRE AUPRÈS DU PUBLIC JUSTICE : COORDINATION ET CONTINUITÉ 24
6. TRANCHES DE VIE 27
7. LES PARCOURS VERS L'EMPLOI DES PERSONNES ACCUEILLIES 30

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE 35

1. VIE DE L'ÉQUIPE 35
2. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT 36
3. ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT 39
4. DÉMARCHE QUALITÉ ET ÉVALUATION 39

PERSPECTIVES 2026 40

MERCI À NOS PARTENAIRES 42

GLOSSAIRE 44

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

2025 aura été l'année de choix. Le choix de ne pas subir. Le choix de rapprocher. Le choix de coopérer autrement.

Dans un contexte où les démarches administratives se complexifient et où la dématérialisation accentue les inégalités d'accès aux droits, les personnes que nous accompagnons se heurtent à des obstacles toujours plus nombreux. Les exigences institutionnelles, bien que légitimes, peuvent devenir des freins lorsque les repères, les outils ou la confiance font défaut.

Face à cette réalité, nous avons fait de 2025 une année de remobilisation de nos partenaires, acteurs essentiels des parcours d'insertion. Mission locale, CCAS, acteurs de l'emploi, structures de santé et associations spécialisées ont été sollicités dans une dynamique renouvelée de coopération.

Si les politiques publiques promeuvent le « aller-vers », nous avons souhaité à notre échelle, à L'Îlot La Passerelle, engager une démarche complémentaire : le « venez-vers nous ».

Accueillir les partenaires au sein même de notre structure, organiser des permanences sur notre site, favoriser les échanges directs entre personnes accompagnées et professionnels : autant d'actions qui ont permis de réduire les distances : géographiques, administratives et parfois symboliques.

Ces rencontres ont rassuré les usagers, humanisé les institutions et facilité les parcours. Elles ont également renforcé la coordination entre acteurs et fluidifié les orientations.

Cette dynamique n'aurait pu voir le jour sans l'engagement constant des équipes, dont le professionnalisme et la capacité d'adaptation constituent la force de notre établissement.

Rapprocher les institutions des personnes, c'est réaffirmer que l'accès aux droits ne doit jamais être conditionné par la maîtrise des codes, mais garanti par la coopération.

2025 aura été l'année où nous avons choisi de faire réseau, autrement.

Najet HELIS
Cheffe de service

L'ÉTABLISSEMENT

À Amiens, L'Îlot La Passerelle est l'un des plus importants Centres d'hébergement d'urgence (CHU) de la Somme. C'est aussi un centre d'accueil de jour dont l'équipe pluridisciplinaire (surveillants de nuit, agent d'accueil et de médiation sociale, éducateurs spécialisés, accompagnant éducatif et social) reçoit des personnes en grande précarité sociale et les accompagne dans leurs démarches de réinsertion.

L'établissement L'Îlot La Passerelle a une mission d'accueil de jour et d'hébergement d'urgence.

En journée, L'Îlot La Passerelle accueille une soixantaine d'hommes et de femmes majeurs, qui se présentent spontanément ou sont orientés par des partenaires locaux. Elle leur propose différentes prestations en réponse à des besoins essentiels et travaille en lien avec différents partenaires sociaux afin de les accompagner et de les orienter dans leurs démarches.

La nuit, L'Îlot La Passerelle héberge et accompagne 55 hommes seuls, en hébergement d'urgence ou de stabilisation.¹

De plus, du **1^{er} novembre au 31 mars**, la halte de nuit (10 places) ouvre ses portes de 21 heures à 7 heures du matin, en soutien complémentaire, pour les plus démunis.

1. L'accueil de jour : Espace ressource et partenariats

L'accueil de jour de L'Îlot La Passerelle constitue un pilier central du dispositif. Il représente un point d'ancrage essentiel pour les personnes en situation de grande précarité, en garantissant une réponse immédiate aux besoins fondamentaux tout en favorisant leur inscription progressive dans un parcours d'accompagnement.

Conçu comme un espace ressource, il ne se limite pas à une fonction d'accueil : il articule prestations de première nécessité, accompagnement social et dynamique partenariale, dans une logique de sécurisation et de coordination des parcours.

❖ Répondre aux besoins fondamentaux : un socle indispensable à L'Îlot La Passerelle

La réponse aux besoins primaires constitue le premier niveau d'intervention. Elle représente une condition indispensable à toute démarche d'accompagnement.

L'accueil de jour permet ainsi l'accès aux services suivants.

1. Il s'agit toujours d'hébergement d'urgence, mais les hommes concernés conservent leur place d'une nuit sur l'autre et bénéficient d'un suivi approfondi, décrit dans le projet d'établissement.

- ✓ **Un service de restauration** : délivrance des repas 7 jours/7. En 2025, nous avons servi environ 3 400 repas par mois, pour un total de 41 120 repas (petit-déjeuner inclus).
- ✓ **Un service d'hygiène** : distribution de produits d'hygiène au besoin, accès à un espace toilettes, douches et lavabo. En 2025, nous comptabilisons environ 2 835 accès à la douche.
- ✓ **Une consultation médicale** : permanence médicale tous les vendredis. 367 personnes ont rencontré le médecin, ce qui a permis de travailler sur des projets de soins pour des personnes qui s'étaient parfois éloignées du soin, voire y avaient renoncé. Aussi, orientation vers les membres de l'Équipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP), pour enclencher le soin.
- ✓ **Une aide matérielle** : service de bagagerie (34 casiers), qui a été, toute l'année, mobilisé par les personnes. En 2025, nous avons traité 124 demandes de casiers. Distribution de vêtements d'urgence, mise à disposition de deux machines à laver et d'un sèche-linge. Sur l'année 2025, nous avons mis en route 2 880 machines.
- ✓ **Un accès aux droits** : accompagnement concernant l'ouverture des droits, les prestations sociales et les questions liées à l'hébergement.
- ✓ **Une aide à la gestion du quotidien** : en 2025, L'Îlot La Passerelle a procédé à 56 domiciliations postales, dont 40 à la demande du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et 8 mises sous protection.
- ✓ **Un espace de convivialité** : mise à disposition de jeux de société, d'une télévision, d'une table de ping-pong...
- ✓ **Un espace de vie sociale** : initiation au vivre-ensemble avec la mise en place de trois Instances de parole animées (IPA) en 2025. Ces séances de discussion adaptées à un public mobile sont l'équivalent des Conseils de la vie sociale (CVS).

Ces prestations contribuent à restaurer la dignité, à stabiliser temporairement les situations et à créer un premier lien de confiance avec l'équipe. Elles constituent le socle sur lequel peut s'engager un travail d'accompagnement plus approfondi.

❖ Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement social

Au-delà de la réponse matérielle immédiate, l'accueil de jour est un espace d'écoute, d'évaluation et d'orientation.

L'accompagnement social proposé vise à :

- ✓ soutenir les démarches administratives ;
- ✓ faciliter l'ouverture ou le maintien des droits ;
- ✓ prévenir les ruptures de parcours ;
- ✓ orienter vers les dispositifs adaptés (hébergement, santé, insertion...) ;
- ✓ favoriser l'accès aux services numériques.

L'accueil de jour constitue ainsi une porte d'entrée vers le droit commun et un levier de sécurisation des parcours.

Une mission d'accueil et d'orientation affirmée : accueillir, écouter, soutenir les personnes qui accèdent à l'établissement. Nous procédons quotidiennement à l'élaboration d'un diagnostic social afin d'orienter chacun au mieux vers le dispositif Accueil hébergement insertion AHI du SIAO. Sur l'année 2025, cela représente environ 934 évaluations sociales flash et environ 157 évaluations sociales approfondies qui ont donné lieu à un accompagnement efficient.

❖ **Une dynamique partenariale au service des parcours**

L'accueil de jour s'affirme également comme un espace de coordination territoriale. Les liens développés avec les partenaires institutionnels et associatifs permettent :

- ✓ l'organisation de permanences au sein de la structure (CCAS, EMPPAS, LHSS mobiles) ;
- ✓ des orientations croisées et concertées ;
- ✓ le partage d'informations dans le respect du cadre réglementaire ;
- ✓ la participation aux instances locales de coordination.

Cette coopération favorise la complémentarité des interventions et contribue à fluidifier les parcours. L'accueil de jour devient ainsi un carrefour entre les personnes accueillies et le réseau d'acteurs du territoire.

L'accueil de jour L'Îlot La Passerelle est l'un des plus grands centres d'accueil sur le territoire d'Amiens.

Ce lieu permet de rencontrer les personnes et d'amorcer un travail d'accompagnement. Concrètement, tout individu se présentant à l'accueil de jour est systématiquement reçu par un travailleur social et/ou un agent d'accueil. Selon le diagnostic social posé, un plan d'action est défini et parfois contractualisé avec le bénéficiaire. Ainsi, L'Îlot La Passerelle prend en charge des profils multiples : sortants de prison, grands marginaux, jeunes adultes (fin de prise en charge ASE), sortants d'hôpitaux sans solution d'hébergement et enfin migrants. Par le biais de l'accueil de jour, l'équipe travaille d'emblée à la régularisation des droits fondamentaux avec les personnes. En tenant compte de la situation et des problématiques de chacune d'entre elles, elle leur propose un accompagnement adapté afin de les aider dans leur quotidien.

Les personnes en errance, en squat... continuent d'accéder, comme les années précédentes, aux prestations de L'Îlot La Passerelle par le biais de l'accueil de jour. La charge de travail éducative et sociale se trouve amplifiée par des demandes multiples : aides ponctuelles, besoins d'information, d'orientation et/ou d'accompagnement social... ce qui nécessite de la part des équipes une maîtrise des dispositifs de veille sanitaire et sociale.

En 2025, 236 personnes ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé en accueil de jour.

2. L'hébergement d'urgence : Un levier de mise à l'abri et de stabilisation

L'hébergement d'urgence constitue le premier maillon de la réponse sociale apportée aux personnes en situation de grande précarité. Il s'inscrit dans une mission fondamentale de mise à l'abri inconditionnelle, garantissant sécurité, dignité et protection immédiate.

Au-delà de la réponse à l'urgence, notre service s'attache à faire de ce temps d'accueil un véritable levier de stabilisation. En ce sens, l'hébergement d'urgence n'est pas seulement un acte de prise en charge, mais un point de départ pour un accompagnement global, qui inclut l'accès aux droits, la remobilisation des individus et la préparation à une insertion durable.

Les missions de l'hébergement d'urgence répondent aux besoins des « *personnes sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale* ». Ainsi, il est proposé à ces hommes, souvent à la rue, un lieu à l'abri où ils peuvent manger, dormir et se laver. Le plus souvent, les demandes d'hébergement d'urgence sont effectuées auprès du 115, le numéro gratuit destiné à joindre le Samu social.

Le Centre d'hébergement d'urgence de L'Îlot La Passerelle compte 55 places, dont 25 places à disposition du 115. Nous travaillons en étroite collaboration avec le 115 afin de répondre aux demandes de mises à l'abri. Sur l'année 2025, l'ensemble des places a été pourvu : tous les jours, les 25 places étaient attribuées.

Les 30 autres places de mise à l'abri correspondent aux places des personnes bénéficiant d'une prise en charge en Hébergement d'urgence (HU) stabilisé. Nous développons ce point plus en détail plus loin.

Plus qu'un toit, un accompagnement

Au-delà de la mise à l'abri, l'hébergement constitue un temps structurant permettant de sécuriser la situation des personnes et d'amorcer un travail d'accompagnement.

La diversité du public accueilli à L'Îlot La Passerelle fait la richesse et la singularité de notre établissement. Tant en accueil de jour qu'en accueil de nuit, les professionnels rencontrent des personnes confrontées à des problématiques variées. Une évaluation sociale est donc élaborée pour répondre aux besoins et cibler les attentes. Face à un public aux parcours complexes, la mise en place d'un accompagnement efficient représente un véritable défi dont les leviers sont les suivants.

- ✓ **Accueil et évaluation** : la première étape consiste à accueillir la personne de manière chaleureuse et respectueuse. Les professionnels évaluent ses besoins immédiats en

termes d'hébergement, de sécurité, de santé et d'alimentation. Cette évaluation initiale permet de déterminer les actions à entreprendre en priorité.

- ✓ **Écoute et création de liens** : les professionnels s'efforcent d'établir une relation de confiance avec la personne accueillie en lui offrant une écoute attentive et empathique. Ils cherchent à comprendre son histoire, ses besoins, ses préoccupations et ses objectifs, tout en respectant son rythme et sa dignité.
- ✓ **Élaboration d'un Projet personnalisé individualisé (PPI)** : en collaboration avec la personne accueillie, les professionnels élaborent un PPI qui tient compte de ses besoins spécifiques, de ses ressources, de ses compétences et de ses objectifs. Ce plan peut inclure des mesures d'urgence (hébergement, alimentation, santé), mais aussi des actions à plus long terme visant la réinsertion sociale (recherche d'emploi, accès à la formation, suivi médical, accompagnement psychosocial).
- ✓ **Mise en place d'actions concrètes** : les professionnels de L'Îlot La Passerelle mettent en œuvre les actions prévues dans le Projet personnalisé individualisé (PPI) en coordination avec des partenaires externes (services sociaux, structures de santé, associations...). Cela peut inclure l'orientation vers des services spécialisés, l'accompagnement dans les démarches administratives, l'accès à des activités sociales et culturelles, etc.
- ✓ **Suivi et évaluation** : tout au long du processus d'accompagnement, les professionnels assurent un suivi régulier de la personne pour évaluer l'efficacité des actions entreprises, ajuster si nécessaire le PPI et fournir un soutien continu en cas de difficultés.
- ✓ **Réinsertion et autonomisation** : l'objectif de l'accompagnement est de favoriser la réinsertion sociale et l'autonomisation de la personne. L'accompagnement de L'Îlot La Passerelle, souvent qualifié de première étape dans le processus d'insertion, permet à certaines personnes de se stabiliser dans leurs démarches. Les professionnels encouragent la prise d'initiatives, l'acquisition de compétences et la construction de projets liés à une recherche d'emploi, à la santé, à la pratique d'une activité sportive ou culturelle...

Ces étapes de l'accompagnement sont adaptées en fonction des besoins et des spécificités de chaque personne accueillie dans le respect de son parcours de vie.

Dans le cadre de cet accompagnement proposé, l'équipe éducative, en collaboration avec le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), joue un rôle central dans l'orientation des personnes accueillies. L'équipe, en lien direct avec le SIAO, formule des demandes d'orientation vers des solutions d'hébergement adaptées. Au sein de notre centre, les évaluations flash et approfondies jouent donc un rôle primordial dans l'accompagnement des personnes en situation de précarité. Elles permettent de mieux comprendre les besoins individuels des personnes : besoins sociaux, médicaux, psychologiques ou administratifs. Ces évaluations sont réalisées dans un cadre bienveillant et confidentiel, en partenariat avec des Travailleurs sociaux (TS), des psychologues et d'autres professionnels, afin de cerner au mieux les difficultés rencontrées par chaque individu.

L'accompagnement proposé s'inscrit en étroite articulation avec le SIAO, acteur central de la régulation de l'offre d'hébergement adapté sur le territoire.

Les admissions, les orientations et les sorties sont travaillées en coordination avec cette instance, garantissant l'équité de traitement des demandes et la fluidité des parcours.

Les travailleurs sociaux de L'Îlot La Passerelle instruisent les demandes auprès du SIAO et assurent le renseignement régulier du logiciel dédié. Grâce à leur suivi attentif et à la mise à jour des informations, ils contribuent activement à la mise en visibilité des parcours des personnes accompagnées. Cette implication permet non seulement de garantir la continuité des prises en charge, mais aussi de renforcer la coordination territoriale avec les partenaires du SIAO.

Durant l'année 2025, les TS ont participé à trois revues de parcours, contribuant activement à l'évaluation des situations des personnes accueillies et à l'ajustement des accompagnements proposés. L'équipe éducative a instruit 202 évaluations flash et ou approfondies en 2025.

L'importance de ce travail réside non seulement dans l'identification des besoins immédiats des personnes, mais aussi dans la construction d'un parcours personnalisé qui les accompagne vers un projet de sortie durable de la précarité. Ce processus d'évaluation et de suivi, adopté par l'équipe, est essentiel pour offrir à chacun une prise en charge adaptée, respectueuse de ses particularités, et pour garantir une orientation vers des structures qui répondent à leurs besoins à moyen et long terme.

Les évaluations approfondies contribuent également à la qualité de l'accueil de jour, en permettant de mieux connaître les bénéficiaires qui y viennent parfois ponctuellement, et d'adapter les services proposés selon leur situation.

Au cœur de notre mission, l'équipe éducative joue un rôle fondamental dans le repérage et l'évaluation systématique des situations des personnes accueillies. L'équipe travaille quotidiennement avec différents partenaires pour accompagner au mieux les personnes, à savoir Le Mail, l'Équipe mobile psychiatrique de prévention et d'accès aux soins (EMPPAS), l'Équipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP) et les Lits halte soins santé mobiles (LHSS mobiles), grâce à des rencontres et à des permanences au sein de l'établissement.

Le partenariat avec ces associations a permis de renforcer nos actions ainsi que les prestations proposées par notre accueil de jour, favorisant la réinsertion des personnes prises en charge.

3. La halte de nuit : un dispositif de protection et de répit

La halte de nuit offre un espace de sécurité et de répit pour les personnes confrontées à l'errance ou à des situations de grande précarité. Ce temps d'accueil, même court, permet de se restaurer, de se reposer et de bénéficier d'une présence professionnelle attentive.

Pour la 9^e année consécutive, la halte de nuit a été maintenue et soutenue par l'État, la Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités (DDETS).

Ce dispositif est ouvert durant la période hivernale, du 1^{er} novembre au 31 mars, 7 jours sur 7, de 21 heures à 7 heures du matin. L'équipe accueille et oriente les personnes et leur propose une boisson chaude. Pour dormir, les personnes disposent d'un transat inclinable avec un drap et/ou une couverture, ainsi que de douches, de WC et de serviettes de toilette. Des produits d'hygiène sont distribués à la demande.

Après plusieurs années d'expérience, nous pouvons dire que la Halte de nuit (HDN) constitue :

- ✓ un espace de protection immédiate indispensable pour des personnes très marginalisées refusant les prises en charge classiques en hébergement d'urgence, ce qui leur permet de faire des allers-retours entre la rue et la HDN ;
- ✓ un véritable levier pour des partenaires comme le Samu social et l'EMPPAS dans 9851 accompagnements des personnes au profil dit « complexe » ;
- ✓ une transition vers une stabilisation en accueil de jour et/ou en hébergement d'urgence, grâce à la relation qui s'instaure peu à peu entre le public de la HDN et l'équipe de L'Îlot La Passerelle ;
- ✓ un moment de repérage et d'orientation. Les professionnels peuvent identifier les besoins, évaluer les situations et orienter vers des dispositifs adaptés ;
- ✓ un lien social et humain, favorisant l'écoute, le dialogue et le maintien d'une présence professionnelle bienveillante, réduisant l'isolement et les risques liés à la rue ;
- ✓ un outil complémentaire dans le parcours ;
- ✓ Une solution pour la ville d'Amiens lorsque les températures sont négatives en période hivernale.

La densité de fréquentation observée les années précédentes demeure en 2025.

En 2025, le dispositif halte de nuit a poursuivi sa mission d'accueil inconditionnel des personnes en situation de grande précarité. Face à l'augmentation des besoins constatés et des températures négatives, nous avons répondu à une demande d'extension ponctuelle de capacité, portant l'accueil à 13 places certaines nuits, afin de faire face aux situations d'urgence et aux mises à l'abri immédiates.

Sur les huit mois d'ouverture en 2025, 563 personnes ont pu bénéficier de ce dispositif pour un total de 2 261 nuitées.

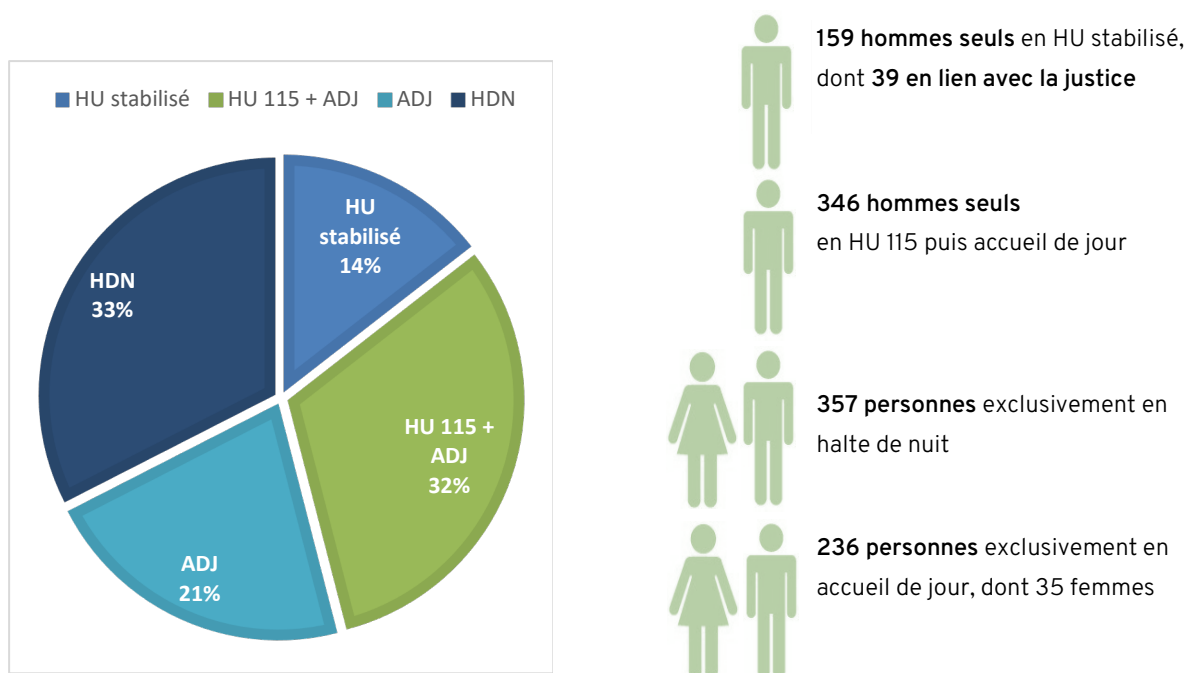
LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2025 : CHIFFRES CLÉS ET TENDANCES OBSERVÉES

1. Profil

En 2025, L'Îlot La Passerelle a accueilli 1 098 personnes² contre 985 en 2024.

Ce chiffre correspond à l'ensemble des personnes qui se sont présentées au cours de l'année.

Répartition des personnes accueillies par dispositif



Les 1 098 personnes accueillies en 2025 se répartissent ainsi :

- ✓ 159 hommes seuls en Hébergement d'urgence (HU) stabilisé. 39 personnes en lien avec la justice dont 11 orientées directement par un service judiciaire ;
- ✓ 346 hommes seuls en HU 115 puis accueil de jour ;
- ✓ 357 personnes exclusivement en halte de nuit ;
- ✓ 236 personnes exclusivement en accueil de jour, dont 35 femmes.

La fréquentation de l'établissement est passée de **985 personnes en 2024** à **1 098 en 2025**, soit une augmentation d'environ 11,5 %. Cette hausse traduit une demande croissante pour les dispositifs d'hébergement/accueil de jour et souligne l'importance de renforcer

²Personnes présentes au moins un jour dans l'établissement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

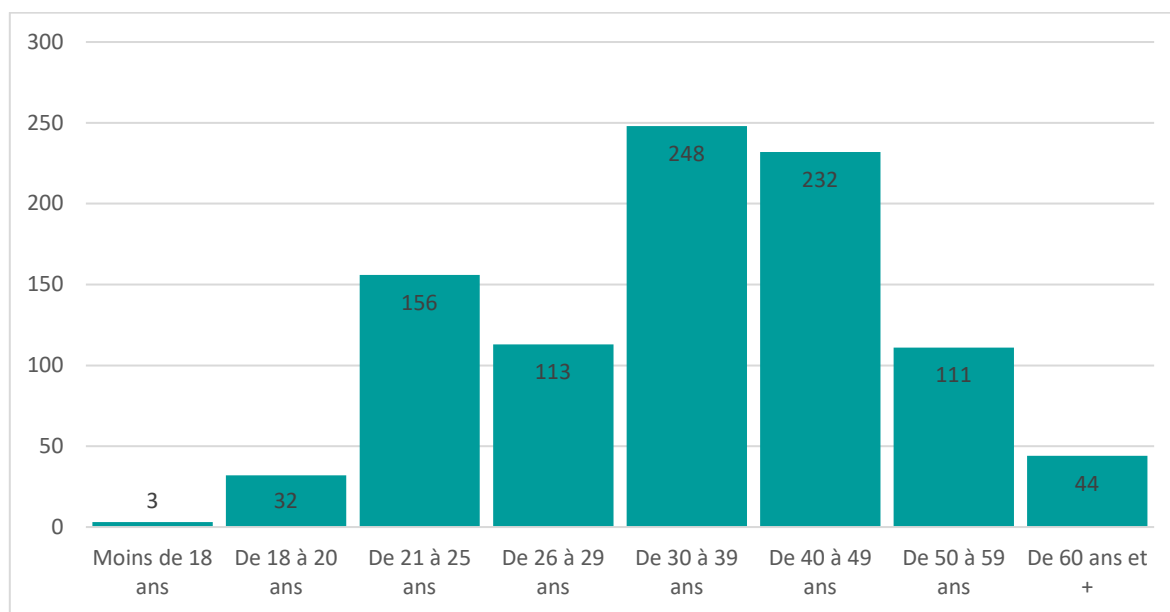
l'accompagnement et les ressources mobilisées afin de répondre efficacement aux besoins des publics accueillis.

En 2025, 1 098 personnes ont été accueillies. Qu'elles aient fréquenté l'accueil de jour, la halte de nuit ou l'hébergement d'urgence, il est important de souligner que ces dispositifs sont souvent complémentaires. En effet, une personne hébergée en HU continue généralement de bénéficier des prestations de l'accueil de jour, ce qui lui permet de maintenir un repère quotidien, d'accéder à l'ensemble des prestations (repas, hygiène, accompagnement socio-éducatif) et de renforcer la continuité de son parcours.

Cette observation met en lumière le rôle de l'établissement sur le territoire, comme dispositif global et coordonné, où chaque espace (ADJ/HU/HDN) n'est pas isolé, mais participe à un accompagnement global.

2. Moyenne d'âge : la mixité du public

Les personnes accueillies en 2025 (ADJ/HU et HDN)



En 2025, 1 098 personnes se sont présentées, soit au service d'accueil de jour, soit sur le dispositif de mise à l'abri ou la halte de nuit. La moyenne d'âge des personnes accueillies tous dispositifs confondus est de 37 ans (hors HU stabilisé).

Parmi les personnes accueillies, 301 avaient entre 18 et 29 ans (hors HU stabilisé), soit environ 32 % du public total. Cette proportion souligne la présence importante des jeunes adultes au sein de nos dispositifs, un public souvent confronté à des situations de précarité spécifiques : insertion professionnelle inachevée, ruptures familiales, instabilité résidentielle...

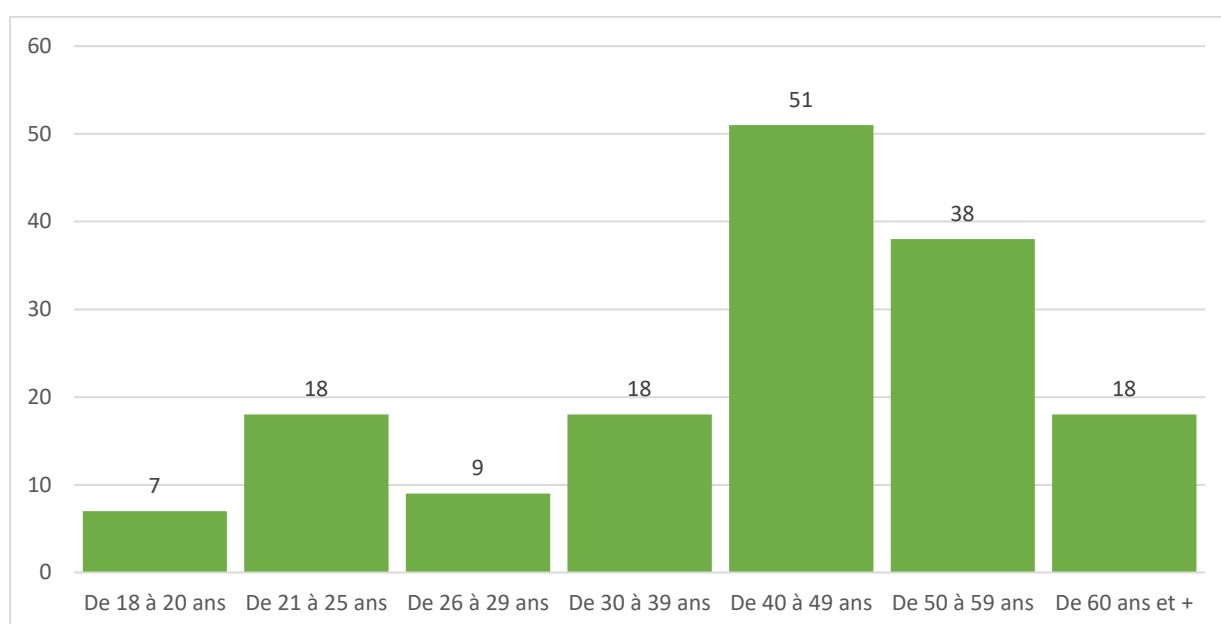
À L'Îlot La Passerelle, les jeunes adultes représentent un enjeu majeur pour l'établissement, tant pour la stabilisation immédiate que pour la construction de parcours d'insertion durables.

Ces chiffres interpellent et représentent plus que jamais un axe de réflexion pour nos équipes. Comme l'an dernier, il s'agit de jeunes :

- ✓ sortant des dispositifs de protection de l'enfance (MECS, famille d'accueil, fin du contrat jeune majeur) ;
- ✓ en rupture de liens familiaux et/ou de liens sociaux, en échec scolaire...

Les personnes en Hébergement d'urgence (HU) stabilisé

Répartition par âges des personnes en HU stabilisé



En 2025, L'Îlot La Passerelle a accompagné, sur une place stabilisée, 159 hommes de 19 à 85 ans. La moyenne d'âge des personnes hébergées en Hébergement d'urgence (HU) stabilisé s'élève à 44 ans, et la durée moyenne de leur séjour est de 3 mois.

3. La prise en charge en Hébergement d'urgence (HU) stabilisé : une étape structurante du parcours

Ce dispositif s'adresse à des personnes dont la situation nécessite un accompagnement renforcé et un temps d'accueil plus sécurisé afin d'éviter les ruptures répétées de parcours.

Ces places constituent une réponse intermédiaire entre l'urgence immédiate et l'orientation vers un dispositif d'insertion ou un logement pérenne. Elles permettent d'inscrire l'accompagnement dans une temporalité adaptée aux besoins des personnes accueillies : stabilisation administrative, accès aux droits, soins, accompagnement budgétaire, remobilisation vers l'emploi ou formation, travail autour du projet de la personne.

L'objectif n'est pas uniquement d'offrir un toit, mais de créer les conditions d'une stabilisation globale. Le cadre sécurisant, la régularité des entretiens socio-éducatifs et le travail partenarial (santé, emploi, logement, justice...) favorisent la reprise de repères et la diminution des situations de crise.

Ce dispositif contribue ainsi à :

- ✓ prévenir des retours à la rue ;
- ✓ limiter les ruptures de prise en charge ;
- ✓ fluidifier les parcours vers des solutions adaptées ;
- ✓ renforcer l'autonomie des personnes accueillies.

L'hébergement d'urgence suivi constitue donc un véritable levier d'accompagnement et un outil structurant au service du parcours des personnes les plus vulnérables.

Plusieurs modalités permettent d'accéder à une prise en charge en Hébergement d'urgence (HU) stabilisé.

L'entrée dans le dispositif peut s'effectuer :

- ✓ par l'intermédiaire du 115, à l'issue de plusieurs nuits passées à L'Îlot La Passerelle, la personne peut alors formuler une demande de suivi ;
- ✓ à la suite de l'évaluation réalisée par un travailleur social, qui appréciera la pertinence d'un accompagnement au regard de la situation ;
- ✓ par l'intermédiaire du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) ou de l'Action socio-éducative du champ judiciaire (ASECJA), notamment avec le concours de l'association Yves Lefebvre ;
- ✓ par les partenaires de soins (ESSIP, LHSS mobiles, EMPPAS, etc.) ;
- ✓ par la Mission Locale ou France Travail ;
- ✓ via la convention avec Le Mail.

L'accès à un accompagnement en Hébergement d'urgence stabilisé au sein de L'Îlot La Passerelle repose systématiquement sur une évaluation menée par les travailleurs sociaux. Celle-ci peut être initiée à la demande de la personne concernée ou à l'initiative du professionnel.

L'accompagnement s'inscrit dans le cadre d'un contrat d'engagement réciproque d'une durée de deux mois, renouvelable en fonction de l'évolution de la situation et de l'avancement du projet.

Ce cadre contractuel vise à structurer l'accompagnement socio-éducatif et s'articule autour de plusieurs principes : la temporalité, l'engagement et l'adhésion à un projet commun impliquant le respect du cadre et du règlement de fonctionnement.

L'expérience montre que le travail engagé sur l'accueil de jour peut conduire certaines personnes à formaliser une demande d'accompagnement approfondie et à intégrer un suivi au sein de L'Îlot La Passerelle. La contractualisation du suivi permet de positionner la personne comme actrice de son parcours d'accompagnement.

En amont de la signature, la présentation des engagements réciproques contribue à une compréhension partagée des objectifs, des attentes et des modalités de fonctionnement du dispositif.

La formalisation du cadre renforce la notion d'engagement. Par la signature du contrat, le résident valide son implication dans le dispositif. La présence d'une échéance favorise également l'inscription de la personne dans une temporalité, variable selon les parcours, et permet d'adapter l'accompagnement aux capacités de projection de chacun.

Le caractère formalisé du dispositif peut encourager un investissement accru des personnes souhaitant bénéficier d'un accompagnement. Selon leur degré d'autonomie, certaines ont la capacité de rédiger un écrit motivant leur demande de suivi, constituant ainsi une première étape vers l'insertion et traduisant leur adhésion à la démarche proposée.

Par ailleurs, l'équipe éducative apporte un appui spécifique aux personnes rencontrant des difficultés à exprimer leurs besoins et leurs attentes. L'évaluation sociale réalisée à l'arrivée permet d'identifier les ressources, les freins et les potentialités de chacun.

À l'échéance du contrat, celui-ci peut être renouvelé lorsque les démarches engagées n'ont pas encore abouti (orientation SIAO, accès à un logement de droit commun, entrée en cure, etc.). L'accompagnement vise alors à renforcer la mobilisation de la personne autour de son projet. Toutefois, en cas de non-respect grave du règlement de fonctionnement, une interruption anticipée du suivi peut être prononcée.

Enfin, la mise en œuvre de documents contractuels officiels rapproche l'organisation du dispositif de celle des structures d'insertion sociale (CHRS), les pensions de famille ou les résidences sociales.

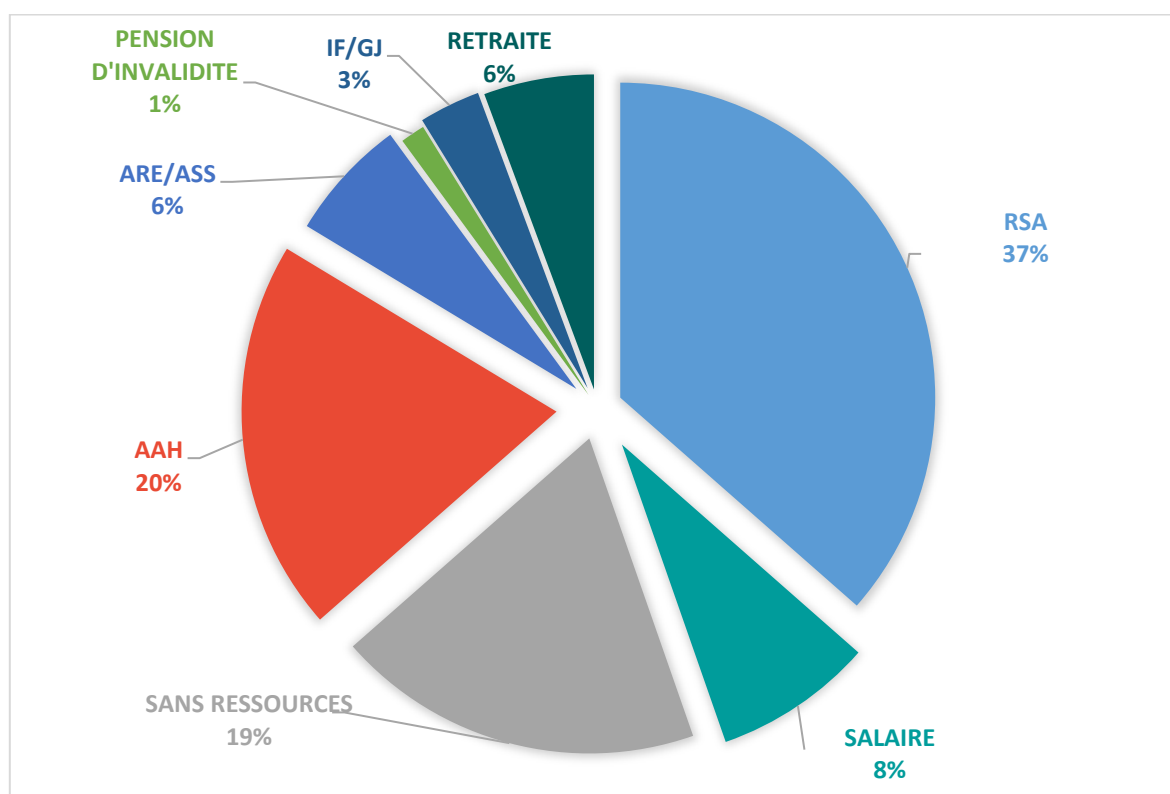
Après ce passage en HU stabilisé à L'Îlot La Passerelle, les personnes quittent parfois la structure pour l'un des établissements d'insertion cités ci-dessus, avec des mécanismes et des repères acquis grâce à l'accompagnement dont elles ont pu bénéficier (entretiens réguliers, droits fondamentaux à jour, tenue de la chambre...).

Il semble indispensable de préciser que les personnes sans abri font face à de nombreuses difficultés lorsqu'il s'agit de mettre en place un accompagnement social.

- ✓ **Précarité matérielle** : la précarité matérielle, notamment le manque de logement, de nourriture, de vêtements et d'hygiène, constitue une difficulté majeure pour les personnes sans abri. Cette précarité peut compromettre leur santé physique et mentale et rendre difficile leur participation à des démarches d'accompagnement social.
- ✓ **Traumatismes et problèmes de santé mentale** : de nombreuses personnes sans abri ont vécu des expériences traumatisantes telles que la violence, les abus, la perte de proches... Ces traumatismes peuvent entraîner des problèmes de santé mentale tels que le stress, la dépression, l'anxiété, qui compliquent leur accès à un accompagnement social.
- ✓ **Isolement social** : l'isolement social est une réalité fréquente pour les personnes sans abri, qui peuvent se sentir exclues et marginalisées. Cet isolement rend difficile l'établissement de relations de confiance avec les professionnels chargés de leur accompagnement et donc la mise en place d'un suivi social efficace.
- ✓ **Dépendances et addictions** : de nombreuses personnes sont confrontées à des problèmes de dépendance et d'addiction, notamment à l'alcool, aux drogues ou aux médicaments. Ces dépendances entravent leur capacité à s'engager dans un suivi social et nécessitent souvent une prise en charge spécifique.
- ✓ **Manque de confiance envers les services sociaux** : en raison d'expériences négatives passées ou de perceptions négatives à l'égard des services sociaux, certaines personnes se méfient des professionnels chargés de leur accompagnement, ce qui constitue un obstacle supplémentaire à la mise en place d'un accompagnement social efficace.

Ces difficultés soulignent l'importance d'une approche globale et individualisée dans la mise en place d'un accompagnement social, en tenant compte des besoins spécifiques, de l'histoire et des ressources de chacun.

Répartition des personnes en HU stabilisé par types de ressources



Au cours de l'année écoulée, nous avons observé que 37 % des personnes fréquentant l'établissement sur une place d'hébergement d'urgence stabilisé perçoivent des minima sociaux. Ces aides, telles que le Revenu de solidarité active (RSA) ou l'Allocation aux adultes handicapés (AAH), qui concerne 20 % des personnes accueillies, jouent un rôle central dans le soutien financier des résidents, en particulier dans un contexte de grande précarité. De même, nous avons une grande proportion de personnes sans ressources. Sur les 19 % de sans ressources, on retrouve des jeunes de moins de 30 ans, non engagés dans des parcours d'emploi ou de formation. Des jeunes auprès de qui nous déployons des actions importantes avec le référent Mission Locale afin qu'un projet se définisse. Des jeunes qui pourraient prétendre au RSA mais faute de stabilité résidentielle, administrative, ne s'efforcent pas de faire valoir leurs droits. Un travail de remobilisation auprès des jeunes est alors engagé.

La remobilisation auprès d'eux vise plusieurs objectifs.

- ✓ **Restaurer la confiance en soi** : beaucoup de jeunes en situation de précarité ou d'isolement peuvent avoir perdu confiance en leurs capacités à réussir ou à s'intégrer dans la société. Les travailleurs sociaux jouent un rôle crucial dans la reconstruction de cette confiance en identifiant les ressources des jeunes, et en les aidant à développer une image positive d'eux-mêmes.

- ✓ **Redonner de l'espoir et des perspectives** : l'équipe les accompagne dans la définition de projets de vie concrets, en leur offrant des perspectives d'insertion professionnelle, de formation ou de logement stable.

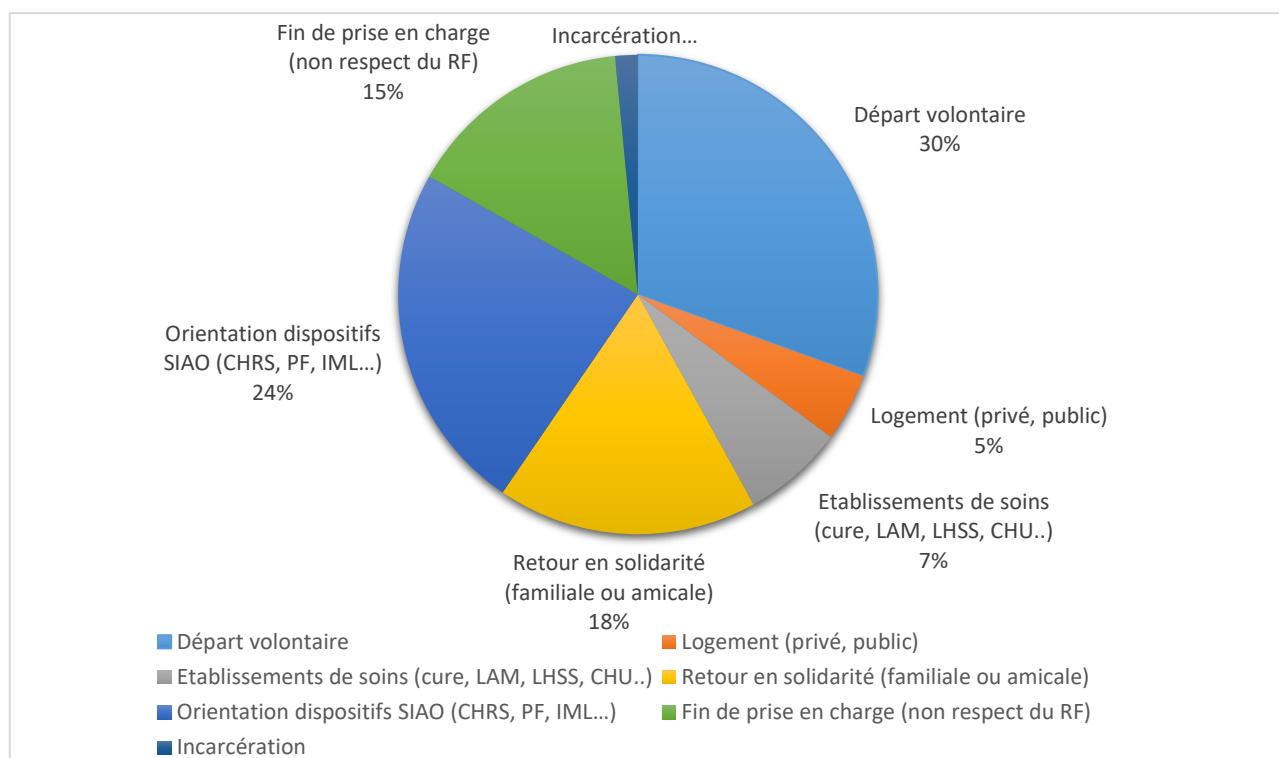
Afin de favoriser la remobilisation des jeunes, l'équipe met en œuvre une approche individualisée et progressive, adaptée aux besoins et au rythme de chacun. Le diagnostic social réalisé en début de prise en charge permet d'identifier les potentiels et les fragilités des personnes accompagnées. La connaissance et la mobilisation des partenaires de l'insertion constituent un levier essentiel dans leur parcours.

Dans cette perspective, nous travaillons en étroite collaboration avec :

- ✓ la Mission Locale, qui assure désormais une permanence au sein de L'Îlot La Passerelle ;
- ✓ le CCAS, également présent à travers une permanence régulière ;
- ✓ l'Établissement pour l'Insertion dans l'emploi (EPIDE) ;
- ✓ l'École de la deuxième chance (E2C) ;
- ✓ France Travail ;
- ✓ les agences d'intérim à vocation sociale ;
- ✓ les entreprises d'insertion.

Tout en tenant compte de la prise en charge en hébergement d'urgence, nous adaptons notre suivi à la personne exerçant une activité professionnelle afin qu'elle s'y maintienne. La valorisation, le soutien, l'écoute font partie intégrante de l'accompagnement social.

Répartition des personnes par type de sortie en 2025



En 2025, nous comptons 131 sorties.

Dès son admission en Hébergement d'urgence (HU) stabilisé, la personne sollicite le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) insertion afin de bénéficier d'une orientation vers un établissement d'insertion. On note que 24 % des personnes ont pu prétendre à une orientation vers un dispositif Accueil hébergement insertion (AHI) courant 2025, contre 21 % en 2024.

Pour les personnes dont l'accompagnement est nécessaire à plus long terme, le passage par le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) reste la solution la plus adaptée. Nous soulignons encore notre difficulté croissante à trouver des solutions de sortie pour celles qui souffrent d'importantes addictions (principalement à l'alcool). Pour ces personnes, très souvent éloignées voire dans le refus des soins, il nous est difficile d'envisager une sortie, car le dispositif AHI ne paraît plus adapté. En effet, si la personne n'est pas stabilisée, les établissements répondent souvent défavorablement. Face à ces refus, la durée du séjour de ce public, souvent marginalisé, s'allonge.

Notre accompagnement se définit alors par la réouverture des droits fondamentaux, le maintien des acquis (accompagnement pour l'hygiène corporelle et l'entretien de la chambre, accès aux soins somatiques...) et des mises sous protection plus nombreuses. Malgré le soutien des délégués à la protection, la perspective de sortie reste limitée.

Ainsi, nous nous posons la question de l'acceptation de l'addiction et de l'adhésion aux soins.

En résumé, le travail socio-éducatif mené par les travailleurs sociaux de L'Îlot La Passerelle se fonde sur un diagnostic partagé (avec d'autres partenaires tels que le soin, le SIAO, les délégués à la protection...) de la situation de la personne, qui reste actrice de son projet d'accompagnement. La mise en lumière des potentiels et des freins liés à l'insertion permet d'individualiser la prise en charge. L'adhésion au projet reste une donnée essentielle à l'insertion.

Aussi, l'année 2025 a été marquée par une évolution des logiques institutionnelles et un renforcement de l'articulation avec le SIAO. En tant qu'établissement de premier accueil, notre structure s'inscrit pleinement dans ces orientations, qui visent à fluidifier les parcours et à garantir une orientation adaptée aux besoins des personnes accompagnées.

Dans ce cadre, les travailleurs sociaux se sont fortement mobilisés afin d'intégrer de manière systématique la réalisation d'une évaluation flash, suivie de l'évaluation approfondie. Cette organisation permet d'objectiver rapidement la situation administrative, sociale des personnes accueillies.

Chaque situation fait ensuite l'objet d'une transmission formalisée au SIAO, via le dépôt d'une demande d'orientation. Cette procédure, désormais systématique, garantit une meilleure lisibilité des parcours.

4. Les parcours de santé

En 2025, l'accompagnement des parcours de santé des personnes accueillies au sein de notre établissement a constitué un axe prioritaire de nos actions. Le public accompagné présente majoritairement des problématiques de santé complexes, souvent cumulatives : pathologies chroniques non suivies, troubles en santé mentale, conduites addictives, situations de handicap non reconnues, ruptures de soins et renoncements aux droits.

C'est pourquoi, dans la poursuite de notre accompagnement et la recherche du bien-être, l'axe santé est toujours aussi prégnant. Les partenaires, investis avec nous, interviennent très régulièrement.

Nous avons repris contact avec des infirmières libérales pour les personnes dont l'accès au soin est déjà enclenché. En effet, pour les personnes qui bénéficient d'une complémentaire santé et qui sont en capacité de respecter les horaires de passage, nous sollicitons des infirmières libérales. Les deux infirmières interviennent à L'Îlot La Passerelle deux fois par jour : le midi et le soir.

Elles délivrent le traitement, dispensent les soins. Elles peuvent également prendre des rendez-vous médicaux. Elles ont aussi la possibilité d'accompagner les personnes à la douche.

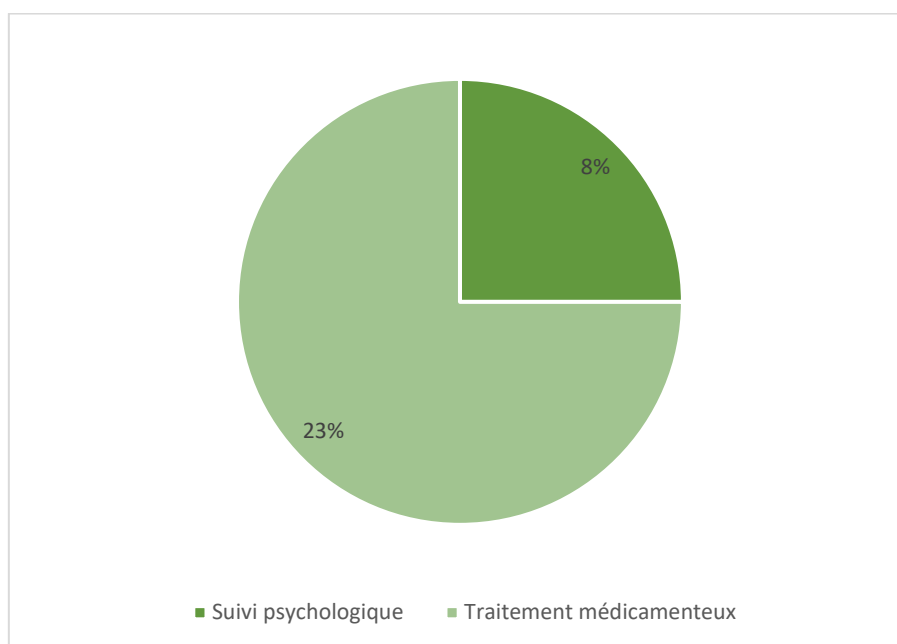
Nous travaillons en étroite collaboration sur les situations suivies et échangeons régulièrement.

En 2025, nous avons structuré différemment les permanences des partenaires sur notre établissement. Les actions sont davantage ciblées sur des situations précises. La répartition des intervenants sur la semaine a été repensée.

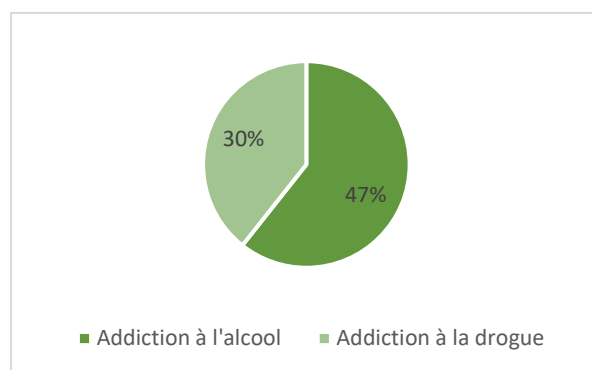
Nous avons programmé la présence de l'EMPPAS une fois par mois en réunion d'équipe hebdomadaire. L'intervention de l'équipe, soutenue par les différentes équipes mobiles, vise prioritairement à lever les freins à l'accès aux soins : ouverture ou rétablissement des droits, prise de rendez-vous médicaux, accompagnement physique si nécessaire, médiation avec les professionnels de santé et coordination avec les dispositifs spécialisés (PASS, équipes mobiles psychiatriques-précarité, CSAPA...).

La coopération active avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), le Centre de prévention et d'examens de santé (CPES), les Lits halte soins santé mobiles (LHSS mobiles), l'Équipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP) et l'Équipe mobile psychiatrique de prévention et d'accès aux soins (EMPPAS) constitue un levier essentiel pour sécuriser les parcours, prévenir les ruptures et fluidifier les orientations vers les dispositifs adaptés. Cette dynamique partenariale permet une prise en charge plus réactive des situations complexes et favorise la continuité des soins.

Répartition des personnes en Hébergement d'urgence (HU) stabilisé bénéficiant d'un suivi psychologique ou d'un traitement médicamenteux



Répartition des personnes en HU stabilisé présentant une addiction à l'alcool ou à la drogue



Ainsi, nous avons pu mener différentes actions avec les partenaires de soins cités mais aussi les structures spécialisées en addictologie (CSAPA, dispositifs de réduction des risques). Ces actions nous ont permis tout au long de l'année de développer un travail d'accompagnement afin d'engager des démarches de soin que nous soutenons, en répondant à leurs demandes, par un accompagnement socio-éducatif.

Dans le cadre de la convention avec Le Mail, qui fixe les modalités d'accueil des personnes ayant une problématique addictive, nous maintenons une étroite collaboration. Toutefois, la dépendance à l'alcool reste très présente au sein de l'établissement : il s'agit de personnes qui s'alcoolisent massivement, à tel point que nous devons mettre en place des mesures de protection et de surveillance. Nous faisons appel aux services de secours, ce qui représente environ 300 appels par an, avec une prise en charge aux urgences du CHU et/ou à l'UAO de l'Établissement public de santé mentale de la Somme.

Par ailleurs, dans le cadre de nos accompagnements, nous collaborons étroitement avec des structures comme Addictions France pour les soins ambulatoires. De plus, l'ouverture de Lits d'accueil médicalisés (LAM 80), sous la tutelle d'Addictions France, nous a permis d'effectuer deux orientations abouties vers ce nouveau dispositif avec un savoir-faire sur les questions d'addiction. Pour les personnes dont les facultés sont altérées, une mise sous protection peut être envisagée. En lien avec le médecin expert, un travailleur social remplit le dossier. Nous pouvons également finaliser cette action par un accompagnement physique au tribunal (audience devant le juge des tutelles).

La relation de confiance et la prise en compte de l'autre sont primordiales. Avoir une connaissance au plus près de la personne de ses problématiques et de ses besoins permet de proposer un accompagnement adapté. En fonction des situations, nous pouvons ajuster au mieux nos actions.

5. Notre savoir-faire auprès du public justice : coordination et continuité

L'accompagnement des Personnes placées sous main de justice (PPSMJ) constitue un axe structurant et pérenne de l'action de l'association. Fidèle à ses engagements, notre structure porte une attention particulière à ce public, dont les parcours sont fréquemment marqués par des ruptures successives (hébergement, droits, soins, insertion) et par la nécessité de respecter un cadre juridique contraint.

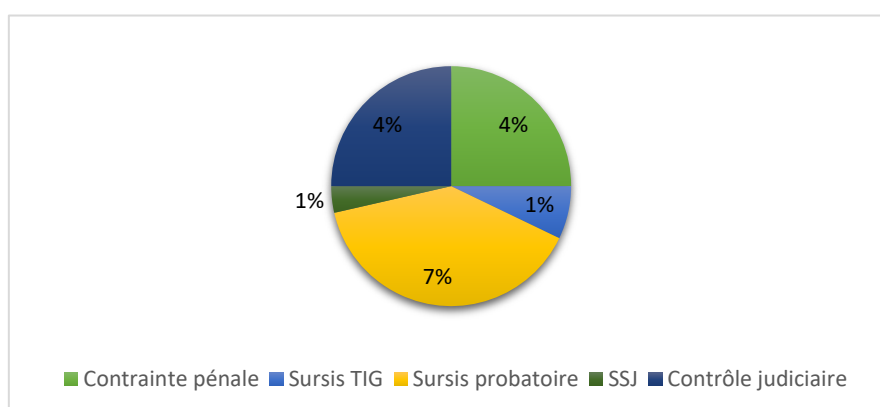
Notre intervention s'appuie sur une expertise développée au fil des années, reposant sur la coordination étroite avec les partenaires judiciaires et sociaux et sur la garantie d'une continuité d'accompagnement. À L'Îlot La Passerelle, nous rencontrons de nombreuses personnes par le biais de l'accueil de jour. En dehors des bénéficiaires d'un accompagnement en Hébergement d'urgence (HU) stabilisé à L'Îlot La Passerelle, on constate que certaines personnes fréquentant notre accueil de jour ont un lien avec la justice. Malgré l'évaluation faite en début de parcours, certaines personnes n'abordent pas leur suivi judiciaire. Nous découvrons au fil des rencontres sur l'accueil de jour des parcours justice très morcelés. Nos actions s'orientent donc vers :

- ✓ une reprise de contact avec le service de probation en milieu ouvert ;
- ✓ une sensibilisation au respect de leurs obligations ;
- ✓ un respect des rendez-vous avec le conseiller d'insertion et de probation.

Nous abordons l'importance du respect de la mesure judiciaire dans son ensemble. Ainsi, nous saisissons l'opportunité de travailler d'autres axes tels que l'emploi, la formation, le logement, la régularisation des droits administratifs, etc.

Ci-dessous, un graphique permet de visualiser la situation judiciaire des personnes accueillies en Hébergement d'urgence (HU) stabilisé à L'Îlot La Passerelle en 2025.

Situation judiciaire des personnes en Hébergement d'urgence (HU) stabilisé



L'Îlot La Passerelle, seule solution pour certains, reste un lieu propice à un nouveau départ.

Nous sommes sensibles à la qualité d'un accueil préparé en amont. Une procédure d'accueil permet à la personne de se sentir attendue. Qu'entendons-nous par « attendue » ? La préparation de la chambre, la désignation d'un référent, un entretien d'accueil. Cela permet à la personne d'être rassurée, de se sentir écoutée et de pouvoir « poser ses bagages ». Il y a là un ancrage dans la relation éducative mise en place, et la relation s'instaure ainsi dans des conditions dignes. Souvent, les personnes sortant de prison soulignent que les mois passés en détention les affaiblissent, qu'ils ressentent une perte de repères spatio-temporels plus ou moins importante selon la durée de l'incarcération. Savoir avant leur sortie où ils vont dormir les rassure. Soucieuse de ces différents paramètres, l'équipe de L'Îlot La Passerelle se mobilise pour cet accueil qui dictera en partie la poursuite de la prise en charge.

En proposant un accompagnement social global, L'Îlot La Passerelle contribue à maintenir des perspectives d'insertion tout en tenant compte des potentiels des personnes. En effet, la détention fragilise et peut avoir un effet désocialisant. De nombreuses personnes sont soumises à leur sortie à des mesures judiciaires de type sursis probatoire ou suivi socio-judiciaire. Une connaissance de ces différentes mesures est nécessaire afin d'accompagner au mieux et lutter ainsi contre la récidive. La mise en place d'un projet de réinsertion est déclinée progressivement, en sensibilisant les personnes sur leur suivi judiciaire afin qu'elles puissent respecter au mieux leurs obligations.

L'obligation de soins est souvent mal perçue et subie. L'objectif de notre travail est de transformer l'obligation en adhésion. C'est une démarche qui nécessite du temps et des échanges dans le cadre de l'accompagnement, afin que les personnes prennent conscience de leurs difficultés et deviennent actrices au lieu de subir les événements.

Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)

Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de la Somme reste un partenaire incontournable en ce qui concerne l'accueil des personnes ayant eu affaire à la justice. Cette proximité entre nos services et la fluidité dans les échanges permettent d'améliorer l'accompagnement de notre public, notamment lorsqu'il s'agit de l'accueillir dans les délais extrêmement courts.

Dans le cadre de notre convention avec le SPIP de la Somme, notre établissement poursuit son engagement en faveur de l'accueil des PPSMJ, notamment dans le cadre des sorties dites « sèches ».

En 2025, nous avons été saisis de 21 demandes d'admission à la sortie de détention.

Parmi celles-ci :

- ✓ 18 demandes ont reçu un avis favorable, une mise à l'abri immédiate et un accompagnement social dès la sortie de l'établissement pénitentiaire. Sur les 18 demandes positives, 5 personnes ne se sont pas présentées, celles-ci ont trouvé des solutions alternatives.
- ✓ 2 demandes ont fait l'objet d'un avis défavorable, au regard d'un passif récent de violence ne permettant pas de garantir la sécurité du collectif et des professionnels.
- ✓ 1 demande a donné lieu à une réorientation vers un autre département, la situation relevant davantage d'une prise en charge territoriale différente.

Notre établissement est particulièrement sensible aux enjeux liés aux sorties de détention. Les sorties dites « sèches », sans solution d'hébergement ni accompagnement structuré, constituent un facteur majeur de récidive.

Convention Justice avec l'ASECJA (AYLF)

La collaboration se poursuit avec l'association Yves Lefebvre, précisément le service d'Action socio-éducative du champ judiciaire d'Amiens (ASECJA), dans le cadre de la convention « Éviction d'un conjoint violent ». L'association L'Îlot, par cette collaboration, apporte son soutien à la lutte contre les violences à l'égard des femmes.

Dans le cadre de notre convention relative à l'hébergement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales dans le département de la Somme, 5 hommes ont été accueillis en 2025.

Le Travail d'intérêt général (TIG) à L'Îlot La Passerelle

L'Îlot La Passerelle est également une structure d'accueil pour ceux qui doivent effectuer des TIG. De ce fait, nous sommes en lien avec le pôle TIG du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de la Somme, qui nous adresse des personnes dans ce cadre précis, afin d'étudier leur candidature.

Pour rappel, en 2023, un travailleur social a été nommé référent TIG et est devenu l'interlocuteur privilégié avec le pôle TIG. Les rencontres entre les équipes de L'Îlot et celles du pôle TIG sont devenues un outil indispensable pour une collaboration efficiente. Cette nouvelle organisation de travail nous a permis de fluidifier l'accueil de ce public au sein de L'Îlot La Passerelle.

Lorsque nous accueillons une personne en TIG au sein de l'établissement, cette dernière effectue des tâches ménagères, accompagnant les agents d'entretien dans le cadre de leur travail quotidien. Dès l'arrivée d'une personne en TIG au sein de L'Îlot La Passerelle, nous lui

rappelons bien le cadre de sa prise en charge et le lien étroit que nous avons avec le pôle TIG. À noter que nous considérons ce public comme des personnes effectuant un travail indispensable et nécessaire dans la vie de l'établissement. Il est important pour nous de valoriser la personne et de la soutenir dans les tâches demandées.

Nous avons pu remarquer également qu'une majorité des personnes devant effectuer des TIG au sein de L'Îlot La Passerelle se trouvent dans des situations sociales précaires pouvant être similaires, par moments, à celles du public accueilli sur la structure. Cette proximité relative demande un travail d'encadrement de la part des travailleurs sociaux afin de soutenir et d'accompagner ces personnes.

6. Tranches de vie

Monsieur A.

Monsieur A. 66 ans, sous curatelle renforcée, a été accueilli à L'Îlot La Passerelle dans un contexte de vulnérabilité, marqué par une situation médicale instable et des difficultés importantes d'accès à un hébergement adapté. Malgré une expérience en logement, la situation de Monsieur n'a pu évoluer positivement pour un maintien dans le dispositif du DUPLEX, porté par une association partenaire.

Par conséquent, dès son arrivée, un travail pluridisciplinaire a été engagé afin de favoriser la stabilisation de son état psychique. Un accompagnement régulier a été mis en place en lien avec les professionnels de santé (ESSIP, IDE, CMP, EMPPAS), permettant une meilleure observance des soins, une reprise du suivi médical et une amélioration progressive de sa situation. Cette phase de stabilisation a constitué un préalable indispensable à toute réflexion concernant une orientation vers un hébergement stable. Une évaluation approfondie a été menée afin d'identifier les besoins spécifiques de Monsieur A., notamment au regard de sa problématique de santé, de son autonomie et de sa capacité à investir un cadre de vie plus stable.

Les recherches d'hébergement se sont révélées complexes, en raison du manque de structures adaptées à sa situation et des contraintes liées à son état de santé.

Après de nombreux échanges avec les différents partenaires (115, SIAO, curatelle) et lors d'une commission partenariale des situations complexes, une orientation en pension de famille a pu être envisagée comme solution la plus adaptée, offrant un cadre sécurisant, un accompagnement de proximité et une stabilité résidentielle compatible avec ses besoins actuels.

Cette orientation s'inscrit dans une dynamique de continuité de parcours et de consolidation des acquis, tant sur le plan médical que social.

Aujourd'hui, Monsieur a intégré une Pension de famille et a pu se stabiliser.

Monsieur B.

Monsieur B. 21 ans, a été accueilli à L'Îlot La Passerelle à la suite d'une fin de solidarité, rupture familiale. Il est célibataire et a deux enfants qui vivent chez leur mère à Ailly-sur-Somme et pour lesquels il ne dispose pas de DVH. Monsieur B. a fait l'objet d'un placement en foyers et en familles d'accueil de ses 14 ans à l'âge de 17 ans et demi à la suite du décès de ses parents dans un accident de voiture. Il a ensuite été accueilli par une amie de ses parents à Troyes. Monsieur B. a ensuite loué un logement dans le parc public à Troyes avec la mère de ses enfants pendant deux ans avant d'être hébergé chez le père de celle-ci à Ailly-sur-Somme.

À son arrivée, une évaluation approfondie de sa situation a pu être effectuée en relevant des objectifs et besoins très précis. Dès son admission, un accompagnement global a été mis en place afin de répondre à ses besoins immédiats et de sécuriser sa situation. Un travail a été engagé autour de la stabilisation de son cadre de vie, de l'évaluation de ses ressources, ainsi que de son projet d'insertion sociale et professionnelle. Il a fait preuve d'une implication régulière dans les démarches proposées, permettant une évolution progressive et favorable de sa situation.

Monsieur B. a pu se mettre en lien avec les chargés de mission au sein de l'établissement afin de mettre à jour son CV et poursuivre son investissement vers le retour à l'emploi.

Monsieur B. a arrêté l'école à l'âge de 16 ans en classe de 3ème. Il a ensuite effectué une formation CAP électricien au CFA mais n'a pas passé le diplôme. Il a connu des expériences professionnelles en intérim en qualité d'électricien, maçon et menuisier. Il a pu s'inscrire à France Travail et à la Mission Locale d'Amiens. Il a pu signer un Contrat d'engagement jeune (CEJ) et également signer un CDD (30 heures/semaine) de deux mois au centre commercial Carrefour. Monsieur B. perçoit 552 euros au titre du CEJ et va percevoir une rémunération de 900 euros. Il s'est vu octroyer le bénéfice de la garantie visale et sollicite une solution de logement accompagné à Amiens.

Compte-tenu de son âge, de son niveau d'autonomie et de son projet d'insertion, une orientation vers un Foyer de jeunes travailleurs (FJT) est apparue comme la solution la plus adaptée.

Une place a pu lui être proposée, lui permettant une sortie positive du dispositif d'urgence. Cette orientation offre à Monsieur un cadre stable, un accompagnement socio-éducatif adapté et des conditions favorables à la poursuite de son projet d'autonomie.

La sortie de L'Îlot La Passerelle s'inscrit ainsi dans une dynamique de continuité de parcours avec une perspective d'évolution vers un logement à moyen terme.

Monsieur C., âgé de 48 ans

À la suite d'un divorce, Monsieur C. s'est retrouvé en situation de rupture d'hébergement et a connu une période de vie à la rue. Il a été accueilli au sein de L'Îlot La Passerelle où il a rapidement fait preuve d'investissement constant et d'une réelle motivation dans sa démarche d'insertion sociale et professionnelle. Il a su se mobiliser de manière constructive auprès des chargés de mission et des éducateurs de L'Îlot La Passerelle et s'engager activement dans les accompagnements proposés.

Grâce à sa persévérance et à son sérieux, Monsieur s'est impliqué de façon rigoureuse dans la recherche d'un emploi, ce qui a permis l'aboutissement à une mission d'intérim durable, en adéquation avec ses compétences et son projet professionnel.

L'ensemble de ses démarches administratives a été réalisé avec l'accompagnement des travailleurs sociaux de L'Îlot La Passerelle, qui ont assuré un soutien continu dans la constitution de ses dossiers, la mise à jour de sa situation administrative et le suivi des différentes étapes nécessaires à sa stabilisation sociale et professionnelle.

Monsieur est sorti du dispositif HU de L'Îlot La Passerelle vers une solution d'hébergement adaptée.

Monsieur D. 52 ans

Pris en charge à L'Îlot La Passerelle à la suite d'une fin de solidarité familiale. Monsieur présente une fragilité ainsi que des troubles liés à la consommation chronique d'alcool, en situation de précarité. Il est sous mesure de protection et fait l'objet d'une injonction de soin. Monsieur est pris en charge à L'Îlot La Passerelle pour permettre un accompagnement social et médical adapté à sa situation. Un travail en partenariat avec le réseau santé de L'Îlot La Passerelle (ESSIP, EMPPAS, LHSS, IDE, Addictions France) a été engagé. À la suite d'une chute, Monsieur a été hospitalisé. Afin de sécuriser le projet de sortie, nous nous sommes coordonnés avec les différents acteurs de la situation (curatelle, 115, SIAO, LHSS mobiles).

Il a donc bénéficié d'une prise en charge vers les LHSS résidentiels lui permettant un suivi médical et psychosocial continu, un accompagnement dans la vie quotidienne et le respect des injonctions de soin. La sortie vers les LHSS résidentiels s'inscrit dans la continuité du parcours de soin et social de Monsieur D précédemment suivi à L'Îlot La Passerelle.

Le suivi médical et social sera assuré de manière continue, en lien avec l'ensemble des partenaires impliqués.

Monsieur E. âgé de 45 ans

Monsieur E. est pris en charge à L'Îlot La Passerelle à la suite d'une sortie de détention. Monsieur a une interdiction de territoire dans l'Oise. Il fait l'objet d'un suivi judiciaire par le SPIP, ce qui constitue un cadre structurant et contenant dans son parcours actuel. Ce suivi est un levier de mobilisation favorisant son inscription dans une dynamique de réinsertion. L'accompagnement proposé au sein de L'Îlot La Passerelle vient en complémentarité avec ce suivi judiciaire.

Dans un premier temps, il a fallu faire la demande de transfert de SPIP au profit de celui de la Somme. À noter que Monsieur E. présente une problématique de santé (consommation d'alcool). Dans le cadre de son suivi judiciaire, Monsieur a une injonction de soin. Monsieur reconnaît l'impact de ses consommations sur son parcours. Avec le soutien des professionnels de l'établissement et la mise en lien avec les partenaires santé, Monsieur a contacté les services spécialisés et commence un suivi au Mail.

Concernant l'hébergement, une évaluation approfondie a été réalisée mettant en évidence la nécessité d'un hébergement accompagné, ce qui permettra de soutenir le respect du cadre judiciaire et la continuité de l'accompagnement vers la réinsertion.

Il est sur une liste d'attente vers un CHRS. En attente d'une orientation, l'accompagnement se poursuit afin de maintenir la mobilisation de Monsieur dans le respect de ses obligations judiciaires afin de consolider les bases d'une réinsertion sociale durable.

7. Les parcours vers l'emploi des personnes accueillies

L'année 2025 a été marquée par un renforcement significatif de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle, notamment avec la mise en œuvre de l'opération FSE « Passerelle vers l'emploi ». Ce dispositif a permis de structurer davantage les parcours et d'intensifier les actions en faveur de l'accès ou du retour à l'emploi des personnes accueillies au sein du Centre d'Accueil de jour.

L'intégration de l'opération FSE+ a constitué un levier majeur pour développer une approche individualisée et progressive de l'insertion professionnelle. Ce programme vise à lever les freins à l'emploi (logement, santé, mobilité...) tout en accompagnant les bénéficiaires vers une dynamique d'insertion durable.

Deux chargés d'emploi ont été mobilisés pour assurer la mise en œuvre opérationnelle du dispositif. Ils se sont inscrits dans un travail d'équipe et ont étroitement collaboré avec les professionnels.

Ils ont pu mener un travail efficient axé exclusivement sur l'emploi. Ainsi, ils sont venus en soutien aux travailleurs sociaux pour approfondir cette thématique. 63 personnes ont pu bénéficier de cet accompagnement.

En amont, les travailleurs sociaux ont repéré les profils qui pouvaient correspondre et ont orienté les personnes vers les chargés emploi.

Les chargés emploi ont participé aux temps du quotidien, ce qui leur a permis d'entrer en relation avec les personnes. Ils ont ainsi pu identifier les situations. Cette collaboration « TS-chargés Emploi » fut appréciée de tous, une éducatrice témoigne : « c'est fort agréable de voir la manière dont les personnes investissent le temps de rencontre avec les chargés d'emploi, vraiment certaines personnes sont méconnaissables ».

Dans le cadre de leurs missions spécifiques, ils ont proposé des entretiens individuels et se sont mis en lien avec les travailleurs sociaux pour un regard croisé. Les échanges étaient réciproques, chacun sollicitait l'autre en cas de besoin, dans l'accompagnement des résidents. Ils ont également mené des actions collectives autour de différents thèmes : présentation, image de soi, préparation entretiens d'embauche, techniques de recherche d'emploi...

Ils ont également été présents sur des activités mises en place par les TS. Ils ont notamment pu accompagner un groupe au Festival du Film d'Amiens.

Ces rencontres dans un autre contexte sont enrichissantes. En effet, cet outil de médiation est propice à l'échange et peut favoriser la relation. Les chargés emploi ont pleinement intégré l'équipe de L'Îlot La Passerelle.

Nous avons pu observer la plus-value sur les personnes accompagnées. Les gens ont pu reprendre confiance en eux et ont retrouvé cette capacité à aller de l'avant sur le plan professionnel.

Ils se sont remobilisés pour des entretiens d'embauche. Ils ont soigné leur image, ils se sont apprêtés pour se rendre aux rendez-vous. Ils ont préparé leur entretien. A l'issue des rendez-vous, ils ont pu débiter une formation ou obtenir un contrat de travail, à durée déterminée, voire à durée indéterminée.

Les personnes dont la candidature n'aurait pas été retenue ont gardé espoir et ont tenté d'autres pistes, elles ont postulé sur d'autres offres qui pouvaient leur correspondre davantage et ont poursuivi leur dynamisme dans la réinsertion professionnelle.

Leur intervention s'est donc articulée autour de :

- ✓ entretiens individuels d'accompagnement ;
- ✓ actions collectives thématiques, (13 ateliers proposés aux personnes accueillies) ;
- ✓ mise en relation avec les partenaires de l'emploi et de la formation ;
- ✓ soutien à la construction et à la validation des projets professionnels (CV, lettre de motivation...).

L'année 2025 a permis d'installer une dynamique renforcée autour de l'emploi au sein de la structure.

À L'Îlot La Passerelle, les professionnels travaillant au quotidien sont des acteurs essentiels dans la vie des personnes accueillies. Leur mission dépasse largement la simple fourniture d'un toit et de repas chauds ; ils s'efforcent également d'offrir un accompagnement complet et personnalisé à des individus dont le parcours est souvent complexe et morcelé. Face à des personnes ayant connu des expériences traumatiques, des ruptures familiales, des périodes d'errance ou encore des problématiques d'addiction, les professionnels du centre d'hébergement d'urgence se retrouvent confrontés à des défis multiples.

Leur objectif est d'instaurer un climat de confiance et de bienveillance afin de permettre à ces personnes en situation de vulnérabilité de retrouver une certaine stabilité et de reconstruire progressivement leur vie.

Pour ce faire, les travailleurs sociaux de L'Îlot La Passerelle déploient des stratégies via quatre axes.

- ✓ **Évaluation et reconnaissance des compétences** : il est important de réaliser une évaluation des compétences professionnelles et des intérêts de la personne, en mettant en valeur ses acquis malgré les difficultés rencontrées. Cela peut aider à identifier les domaines d'emploi potentiels et à renforcer la confiance en soi de la personne.
- ✓ **Sensibilisation aux opportunités d'emploi adaptées** : les professionnels sensibilisent la personne aux différentes possibilités d'emploi adaptées à sa situation. En tenant compte de ses compétences, de ses intérêts et des contraintes liées à ses addictions, ils explorent si nécessaire des secteurs d'emploi moins contraignants.
- ✓ **Accompagnement dans la recherche d'emploi** : en lien avec la conseillère en insertion professionnelle de l'association, les professionnels peuvent apporter un soutien pratique à la personne dans sa recherche d'emploi, en l'invitant à participer à des séances de rédaction de CV, de préparation à des entretiens.
- ✓ **Gestion des contraintes liées aux addictions** : il est essentiel de prendre en compte les contraintes liées aux addictions de la personne dans le processus d'emploi, en proposant des alternatives telles que les chantiers d'insertion, les jobs à la journée... Cela peut inclure des horaires de travail flexibles, un accompagnement dans la gestion du stress, une attention particulière aux problématiques addictives.

Les équipes de terrain et les chargées de mission Emploi ont travaillé en complémentarité garantissant une cohérence d'intervention et un accompagnement global des personnes vers l'emploi.

Voici une tranche de vie de Paul, qui fréquente notre établissement et a pu progresser grâce à un projet d'accompagnement axé sur l'emploi.

Paul, âgé de 48 ans, est originaire d'Amiens. Après avoir vécu plusieurs années dans le sud, il est revenu s'installer ici pour se rapprocher de ses enfants qui sont dans la région. Monsieur travaillait lorsqu'il était encore en couple avec la mère de ses enfants. Suite à la séparation, il a quitté le domicile et a voyagé en France. Paul a travaillé plusieurs années et a exercé dans plusieurs domaines. Il détient les CACES et souhaitait travailler en tant que cariste lorsqu'il est arrivé à L'Îlot La Passerelle.

Monsieur était inscrit à France Travail et dans des boîtes d'intérim. Au vu du profil de Monsieur, nous l'avons rapidement mis en lien avec les chargés emploi. Il a rencontré la chargée emploi à plusieurs reprises et ils ont défini ensemble son projet professionnel. Monsieur détenant les CACES, son choix s'est tourné vers le métier de cariste.

Accompagné par la chargée emploi, Monsieur a postulé en tant que cariste dans une grande entreprise. Ils ont préparé ensemble l'entretien d'embauche. Monsieur a pris le soin de choisir sa tenue vestimentaire. Les horaires en décalé ne l'ont pas freiné et il a vite trouvé comment se rendre sur son lieu de travail en bus. Monsieur s'est investi dans son travail. Il était ponctuel et assidu.

Monsieur était fier de se lever le matin et se projeter dans la journée en tant que salarié.

Aussi, voici la situation de Bernard...

Bernard, 48 ans, après 12 années de détention, a été accueilli dans le cadre des sorties sèches. Fragilisé par une longue période d'isolement et confronté à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, il est arrivé sans logement stable et avec des besoins de suivi médico-psychologique. L'accompagnement proposé par l'équipe a permis de sécuriser son hébergement, de mettre en place un suivi de santé adapté. Les années de détention ont fragilisé les liens familiaux, dit-il : « je m'occupe d'abord de moi et après je reprendrai contact avec ma famille, chaque chose à la fois ».

Parallèlement, les chargés de mission Emploi l'ont soutenu dans l'élaboration de son projet professionnel, avec des entretiens individuels et des ateliers collectifs. Il s'est retrouvé face à un dilemme, comment combler ces années d'absence sur le marché de l'emploi avec ce parcours en détention ! Notre travail est également là, dans la réassurance et le soutien aux personnes.

Petit à petit, avec Bernard nous avons instauré une relation de confiance. Il a débuté par un travail de quelques heures, du dispositif Premières Heures en Chantier, portée par l'association les Astelles. Cette première mise au travail fut une étape essentielle à sa sortie de détention.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

1. Vie de l'équipe

L'année 2025 a confirmé la forte mobilisation des équipes dans un contexte d'évolution des pratiques et d'augmentation des besoins.

Les professionnels ont su s'adapter aux nouvelles exigences institutionnelles, notamment dans l'articulation renforcée avec le SIAO et la systématisation des évaluations sociales. Cette évolution a nécessité une adaptation des pratiques professionnelles, une montée en compétence des équipes sur les outils d'évaluation et un travail renforcé de coordination interne. Les travailleurs sociaux ont su faire preuve de réactivité, de rigueur et d'engagement afin de concilier exigences institutionnelles et qualité d'accompagnement.

Ainsi, en 2025, notre établissement a pleinement assumé son rôle de premier maillon du parcours d'insertion, en veillant à allier réactivité dans l'accueil et précision dans l'évaluation, au service des personnes les plus vulnérables.

L'insertion professionnelle

Aussi, en 2025, l'établissement a poursuivi son action en faveur de l'insertion professionnelle. Ce soutien a permis de structurer un accompagnement renforcé vers l'emploi et la formation, en complément de l'accompagnement global. Les chargés d'emploi ont proposé un appui individualisé : élaboration de projets professionnels, valorisation des compétences, rédaction de CV, préparation aux entretiens, mobilisation des dispositifs emploi/formation.

Au-delà des aspects techniques, leur présence a constitué un véritable levier de remobilisation. Les personnes accompagnées ont pu se projeter, retrouver une estime de soi et se donner à voir autrement que sous le prisme de la précarité ou de leur parcours de rupture.

Poursuite de notre engagement dans l'accueil de personnes en TIG

Engagé depuis de nombreuses années dans l'accueil de personnes effectuant un Travail d'intérêt général (TIG), notre établissement a poursuivi en 2025 sa dynamique de consolidation et d'adaptation du dispositif.

La formation des équipes a notamment permis de mieux appréhender la diversité des modalités d'exécution du TIG. Nous avons ainsi abordé les différentes formes d'organisation du TIG, notamment la possibilité de proposer des TIG collectifs, favorisant une dynamique de groupe, la coopération et la remobilisation autour d'un projet commun.

Les formations

Comme les années précédentes, L'Îlot a mis en place des actions de formation collective à destination de l'équipe socio-éducative : « Premiers secours en santé mentale », « Tutorat TIG ». Ces actions de formation sont indispensables, à la fois pour une veille sociale permanente et pour une remise en question sur nos pratiques professionnelles, afin de replacer le curseur de nos accompagnements au bon endroit.

Les bénévoles, une volonté de faire ensemble, de créer du lien

L'Îlot reste particulièrement attaché au déploiement des actions portées par les bénévoles, qui constituent un complément précieux à l'accompagnement professionnel des équipes.

En 2025, bien qu'aucune demande concrète n'ait abouti, la volonté de développer et de structurer l'engagement est restée forte. L'association poursuit ses efforts pour identifier des missions adaptées et pour créer des conditions favorables à l'implication citoyenne. Cette démarche traduit l'importance que nous accordons au lien social et à l'ouverture de l'établissement sur le territoire, dans une logique de co-construction et d'enrichissement des parcours des personnes accueillies.

2. Vie de l'établissement

Tout au long de l'année, nous accueillons des personnes en situation de précarité dans de nombreux domaines. Dans ce contexte, on se donne souvent comme priorité, légitimement, de travailler avec eux sur l'accès au logement, à la santé, aux ressources...

La question de l'accès aux loisirs est généralement reléguée au second plan. Pourtant, elle nous apparaît comme un levier indispensable à l'évolution positive des situations difficiles auxquelles nous sommes confrontés. C'est à partir de ce constat qu'il nous est apparu essentiel de mettre en avant l'accès aux loisirs dans notre établissement. Dans cette optique, l'équipe encadrante a proposé plusieurs activités aux personnes accueillies : musique, sport, cuisine, sorties touristiques... Ces animations ont été pensées en observant les personnes fréquentant notre établissement et en échangeant avec elles, ce qui nous a permis de nous adapter aux besoins et aux envies de chacun.

Nous avons également pu nous associer à certains de nos partenaires (dans les domaines de l'addictologie, de la santé mentale, de l'accompagnement des majeurs...) qui proposaient des projets en lien avec leur spécialité : mois sans tabac, *Dry January*... Cette collaboration s'inscrit dans la continuité de notre travail en partenariat.

Nous l'avons constaté : d'année en année, notre public a de moins en moins accès aux loisirs. Les structures d'accueil sont donc les lieux les plus adéquats pour promouvoir le développement de soi à travers différentes activités récréatives.

Zoom sur les activités et actions diverses

Mois sans tabac

Dans le cadre du mois sans tabac, et en partenariat avec l'association Le Mail depuis plusieurs années, des temps d'échange, avec une approche ludique, sont réalisés auprès du public hébergé et des salariés.

Animés par des professionnels du Mail – infirmiers, travailleurs sociaux – l'objectif étant de sensibiliser les participants aux risques liés à la consommation de divers produits.

Atelier cuisine

Un atelier cuisine a été mis en place à destination des personnes ayant pour objectif d'accéder à un logement autonome. Le but est de travailler l'élaboration d'un menu, avec toutes les notions qui en découlent : budget, liste d'ingrédients, hygiène, équilibre alimentaire, anti-gaspillage.

Barbecue

Le projet barbecue a pour but de permettre aux personnes accueillies à L'Îlot La Passerelle de vivre, le temps d'une soirée, un moment chaleureux, en leur offrant un repas à caractère exceptionnel qui crée de la convivialité et du lien.

Notre public est sujet à de nombreuses problématiques qui l'exposent, entre autres, à de possibles ruptures sociales. En cohérence avec la logique d'accompagnement de l'établissement, un barbecue au sein de la structure a donné l'occasion aux usagers et à l'équipe éducative de se côtoyer dans un espace convivial.

Ce repas était destiné aux usagers qui fréquentent L'Îlot La Passerelle dans le cadre d'une prise en charge par le dispositif d'hébergement d'urgence stabilisé ou par le Samu social (115).

Journée du refus de la misère

En lien avec l'église Saint-Honoré, nous participons à la Journée du refus de la misère. Les personnes qui le souhaitent réalisent des dessins, des peintures ou des textes pour s'exprimer sur le sujet. Cette année, les résidents de L'Îlot La Passerelle ont réalisé des témoignages afin de partager leur perception de la différence et de ce que cela renvoie dans leur quotidien.

Festival international du film d'Amiens

Comme chaque année, en partenariat avec la Maison de la culture d'Amiens, nous assistons à des projections de films dans le cadre du festival. Une présentation et une sensibilisation ont été faites, en amont, par l'équipe afin de susciter la motivation et l'envie de notre public.

Journée du patrimoine

Une sortie au musée de Picardie a été organisée par l'équipe. L'objectif était de promouvoir cette initiative nationale et de faire découvrir le patrimoine amiénois aux usagers.

Fête de la Musique

Dans le cadre de la fête de la Musique, un concert, unissant les efforts des salariés et résidents (tous sont musiciens aux heures perdues...) a été organisé à L'Îlot La Passerelle. Ce fut un véritable temps de partage avec une revisite du répertoire qui a réussi à traverser les frontières...

Sortie Mer

Comme presque tous les ans, la journée à la plage a été organisée par l'équipe de L'Îlot La Passerelle. L'occasion pour les participants de s'évader le temps d'une journée et, pour certains, de voir la mer pour la première fois. Cette sortie est toujours vécue avec beaucoup d'émotion, et parfois comme un retour vers l'enfance...

Ateliers préparation Noël

Durant la période de Noël nous avons réalisé plusieurs activités, de l'amélioration des repas, de l'apéritif, de la décoration mais également la réalisation de tiramisu, de crêpes.

Pour la décoration nous avons réalisé de quoi décorer les tables, et la décoration du rez-de-chaussée et du sapin.

Course à pied « la Jules-Verne »

Pour la deuxième année consécutive, dans le cadre d'un projet autour du sport, et plus particulièrement de la course à pied, des entraînements ont été proposés aux personnes fréquentant notre établissement. Ces séances leur ont permis de se mobiliser autour de la pratique régulière d'un sport avec pour objectif de participer aux 5 kilomètres de la Jules-Verne, course organisée tous les ans à Amiens en juin.

La pratique régulière a permis aux participants d'observer la progression de leurs capacités, de reprendre le contrôle sur leur corps.

En juin 2025, lors de la compétition, ils ont pu s'inclure dans la foule des coureurs de tous âges, de tous niveaux et de toutes origines sociales. Le sport remet tout le monde sur un pied d'égalité avec les autres coureurs.

3. Actions d'accompagnement

Le groupe d'analyse des pratiques

En 2025, nous déplorons 55 incidents. Ces événements indésirables sont le fait de personnes qui ont des difficultés à respecter le règlement de fonctionnement, qui sont intolérants à la frustration ou qui ont du mal à supporter la vie en collectivité.

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, nous bénéficions chaque mois d'un temps avec des intervenants d'Epsilon Mélia afin d'évoquer et d'analyser les situations vécues. Cette séance est animée par un psychologue. À cette occasion, les membres de l'équipe s'expriment sur leurs expériences, ce qui permet d'avoir un éclairage sur les situations cliniques. Ainsi, des pistes de réflexion émergent pour mieux appréhender notre travail d'accompagnement. Au vu des cas complexes auxquels nous sommes confrontés, cet espace d'échange est primordial afin de libérer la parole.

L'accueil des stagiaires

L'Îlot La Passerelle est un lieu de formation aux métiers de l'intervention sociale et éducative. Grâce à l'accueil des stagiaires, l'établissement est reconnu par le centre de formation comme étant un site qualifiant. Des travailleurs sociaux interviennent également dans ce centre pour y mener des actions pédagogiques.

En 2025, nous avons accueilli, sur plusieurs périodes, 13 stagiaires se formant à diverses fonctions – éducateur spécialisé, moniteur-éducateur, accompagnant éducatif et social, cadre intermédiaire, psychologue social, BTS ServiceS et prestations des secteurs sanitaire et social (SP3S), Assistant de vie aux familles (ADVF), ainsi qu'une personne en parcours de découverte des métiers.

4. Démarche qualité et évaluation

Dans une dynamique active d'amélioration continue, l'association a, en 2025, participé aux évaluations externes des CHRS. Cette expérience a permis d'analyser les pratiques, de faire émerger des points forts et des axes d'amélioration, tout en consolidant notre engagement pour la qualité des accompagnements. Bien que notre centre d'hébergement d'urgence et accueil de jour ne soit pas soumis aux mêmes exigences réglementaires qu'un CHRS, nous avons néanmoins choisi de nous inscrire pleinement, en 2026, dans cette démarche de mise en conformité volontaire. L'objectif est d'adopter des standards de qualité et de sécurité similaires, et de consolider nos procédures internes afin de garantir des parcours cohérents et sécurisés pour les personnes accueillies.

PERSPECTIVES 2026

Pour 2026, nous allons poursuivre l'actualisation et le réajustement de nos différents outils de travail, afin de :

- ✓ nous inscrire dans la perspective et la mise en place des leviers d'amélioration via le modèle d'évaluation externe adapté à l'hébergement d'urgence ;
- ✓ finaliser la réécriture du projet d'établissement en lien avec une potentielle évolution de nos dispositifs ;
- ✓ poursuivre l'harmonisation de nos pratiques inter- et intra-établissements ;
- ✓ maintenir le cap du Plan d'amélioration de la qualité (PAQ).

Pour 2026, nous prévoyons d'engager des groupes de travail réunissant les équipes jour et nuit, afin de poursuivre la réflexion sur la qualité des pratiques et co-construire les procédures de mise en conformité. Ces groupes permettront de :

- ✓ analyser et harmoniser les pratiques au sein du dispositif Accueil de jour/ Hébergement d'urgence/ Halte de nuit ;
- ✓ formaliser les outils et protocoles adaptés aux besoins des personnes accueillies ;
- ✓ favoriser la participation et l'échange autour des bonnes pratiques et des pistes d'amélioration.

Cette démarche participative vise à associer l'ensemble des professionnels à la mise en œuvre de la qualité, dans une logique de continuité et d'amélioration constante de l'accompagnement.

Au regard du nombre de demandes adressées par l'AEM (association d'enquête et de médiation) pour l'accueil d'auteurs de violences intrafamiliales, nous envisageons en 2026 une Convention avec ce partenaire.

Dans le cadre de l'amélioration continue des accompagnements, l'établissement a identifié l'accompagnement à l'hygiène, à la santé et au soin comme une priorité essentielle.

En 2025, nous avons repensé l'organisation et les actions prioritaires, préparé le renforcement des moyens humains et planifié le recrutement de professionnels qualifiés en 2026. Cette initiative permettra de structurer l'accompagnement, d'améliorer la prise en charge des besoins fondamentaux et d'organiser la répartition des espaces collectifs de manière adaptée.

Cette démarche traduit la volonté de l'établissement de professionnaliser ses pratiques et de placer les besoins essentiels des personnes accueillies au cœur de ses priorités, en vue d'une mise en œuvre concrète dès 2026.

Dans un souci constant de mieux faire, l'accompagnement à l'hygiène, à la santé et aux soins constitue un levier essentiel pour la remobilisation des personnes accueillies. Cette démarche

a été renforcée par un travail engagé dès fin 2025 avec nos partenaires (Mission Locale, CCAS, acteurs du soin) dans le but de développer une plateforme santé, des forums et des actions dynamiques autour de l'accès à l'emploi, favorisant ainsi des parcours cohérents et inclusifs.

MERCI À NOS PARTENAIRES

L'Îlot La Passerelle compte de nombreux partenaires institutionnels et associatifs ; qu'ils soient ici remerciés.

Administrations de droit commun

- ✓ Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) de la Somme – Préfecture de la Somme ;
- ✓ Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Somme ;
- ✓ Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) de la Somme.

Service intégré d'accueil et d'orientation

- ✓ Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) Urgence et SIAO Insertion.

Justice

- ✓ Services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- ✓ Action socio-éducative du champ judiciaire d'Amiens, association Yves Lefebvre Justice ;
- ✓ Association d'enquête et de médiation ;
- ✓ Association Accompagnement, prévention, réflexion et médiation pour l'insertion sociale ;
- ✓ Association Le Mail (Action jeunes en errance) ;
- ✓ Service prévention-médiation Dispositif de soins psychiatriques (DSPSP) Amiens Métropole ;
- ✓ Conseil intercommunal de sécurité et de la prévention de la délinquance ;
- ✓ Police municipale, police nationale.

Santé

- ✓ Médecins libéraux, infirmiers libéraux, Centre hospitalier universitaire d'Amiens, Établissement public de santé mentale (EPSM), services de secours ;
- ✓ Permanence d'accès aux soins de santé (PASS), le Service social du CHU ;
- ✓ Équipe mobile psychiatrique de prévention et d'accès aux soins (EMPPAS), centres médico-psychologiques ;
- ✓ l'Équipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP) ;
- ✓ Association Le Mail ;
- ✓ Addictions France ;

- ✓ Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de la Somme (Pôle Complémentaire santé solidaire (CSS)/ Aide à la complémentaire santé (ACS)/Aide médicale de l'État (AME)).

Accès à l'emploi, à la formation

- ✓ France Travail ;
- ✓ Emploi 80 ;
- ✓ Maison de l'emploi et de la formation ;
- ✓ Missions locales ;
- ✓ École de la 2^e chance (E2C) ;
- ✓ Centre Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE).

Aides sociales

- ✓ Centre communal d'action sociale (CCAS) ;
- ✓ Maison départementale pour la solidarité et l'insertion (Conseil départemental de la Somme) ;
- ✓ Associations caritatives.

Organismes de protection des majeurs

- ✓ Association tutélaire de la Somme (ATS) ;
- ✓ Union départementale des associations familiales (UDAF) ;
- ✓ Mandataires indépendants.

Accès à la culture et aux loisirs

- ✓ Maison de la culture d'Amiens, Festival du film d'Amiens, la Maison du théâtre ;
- ✓ Service prévention-médiation Amiens Métropole ;
- ✓ Centre social et culturel d'Étouvie ;
- ✓ La Briqueterie, La Maison du Colonel.

GLOSSAIRE

AAH	Allocation aux adultes handicapés
ACS	Aide à la complémentaire santé
ARS	Agence régionale de santé
ASECJA	Action socio-éducative du champ judiciaire d'Amiens
ATS	Association tutélaire de la Somme
CAF	Caisse d'allocations familiales
CMP	Centre médico-psychologique
CSS	Complémentaire santé solidaire
CSAPA	Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
DDETS	Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EMPPAS	Équipe mobile psychiatrique de prévention et d'accès aux soins
MA	Maison d'arrêt
MDSI	Maison départementale pour la solidarité et l'insertion
RSA	Revenu de solidarité active
SIAO	Service intégré d'accueil et d'orientation
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
SME	Sursis de mise à l'épreuve (sursis probatoire)
SSJ	Suivi socio-judiciaire
UAO	Unité d'accueil et d'orientation
UDAF	Union départementale des associations familiales



© Photo : L'îlot Sylvie Legoupi

**CENTRE D'HÉBERGEMENT
D'URGENCE
L'ÎLOT LA PASSERELLE**

7 rue de Rouen
80000 Amiens
03 22 09 67 64

www.ilot.asso.fr



153, avenue Jean Lolive 93500 Pantin
01 43 14 31 00 maisons-accueil@ilot.asso.fr
Association reconnue d'utilité publique